CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE E1 (Unités : U11, U12, U13)

Cette épreuve comprend 3 sous-épreuves.

Sous-épreuve E1A (U11) : Activités professionnelles de synthèse. (durée 3 heures, coefficient 5)

Sous-épreuve E1B (U12) : Économie-droit (durée 1 heure, coefficient 1)

Sous-épreuve E1C (U13) : Mathématiques (durée 1 heure, coefficient 1)

SOUS-ÉPREUVE E1C (Unité U.13)

MATHÉMATIQUES

DURÉE : 1 heure **COEFFICIENT : 1**

Matériel autorisé : **CALCULATRICE**

Circulaire 99.186 du 16 novembre 1999 : " Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices **sont interdits.**"

Document autorisé : FORMULAIRES DE MATHÉMATIQUES joint au sujet

Important

Ce sujet comporte pages numérotées de **1** à .

Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

SESSION 2004

CORRIGÉ

Éléments de correction

	Barème
Première partie (11 points)	
1. a. $4\,200 - 2\,500 = 1\,700$ €	0,5
b. 68 %	1
2. a. 150	1
b. 139	1
3. Voir annexe 1	2,5
4. a. $\bar{x} = 5$ et $\bar{y} = 2\,105$. Aucun calcul intermédiaire n'est exigé.	1
b. Voir annexe 1	0,5
c. Première méthode : $82{,}5 \times 9 + 1\,692{,}5 = 2\,435$ $82{,}5 \times 5 + 1\,692{,}5 = 2\,105$ Deuxième méthode : $a = \dfrac{2\,435 - 2\,105}{9 - 5}$ $\quad a = 82{,}5$ $b = 2\,435 - 9 \times 82{,}5$ $\quad b = 1\,692{,}5$	1
d. $82{,}5 \times 11 + 1\,692{,}5 = 2\,600$ Le prix du m^2 au second semestre 2003 est 2 600 €.	1,5
e. Voir annexe 1	1
Deuxième partie (9 points)	
1. Le prix moyen du m^2 est 3 185 €. Aucun calcul intermédiaire n'est exigé.	2
2. a. Voir annexe 2	1
b. Voir annexe 2	2
c. Voir annexe 2 Le prix médian du m^2 est environ 3 070 €	1
d. 50 % des 260 appartements observés ont un prix de vente au m^2 inférieur (ou supérieur) à 3 070 €.	1
3. Voir annexe 2 Environ 141 appartements sur 260, soit 54 % ont un prix au m^2 inférieur au prix moyen 3 185 €.	2

DOCUMENT À RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE 1

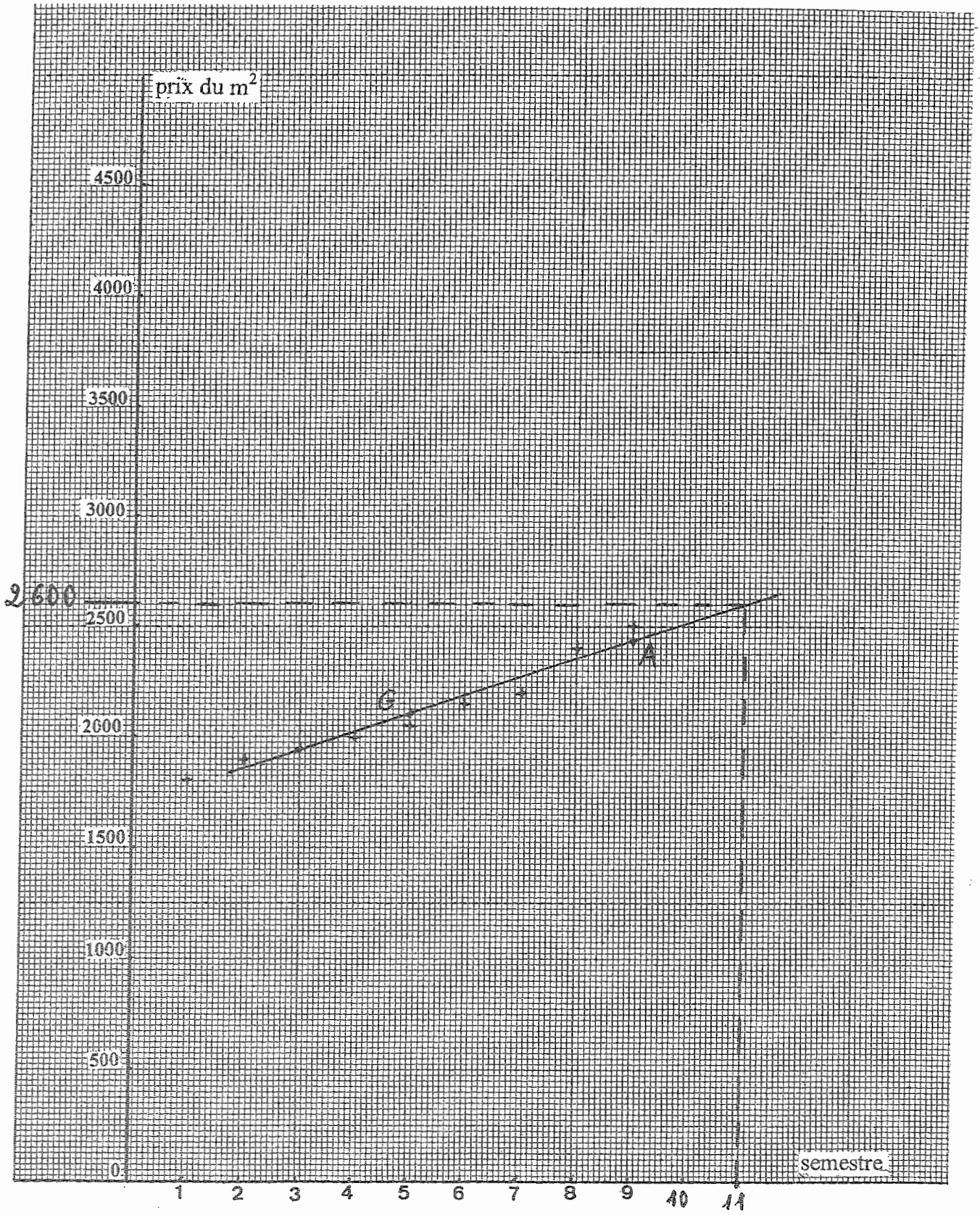

ANNEXE 2
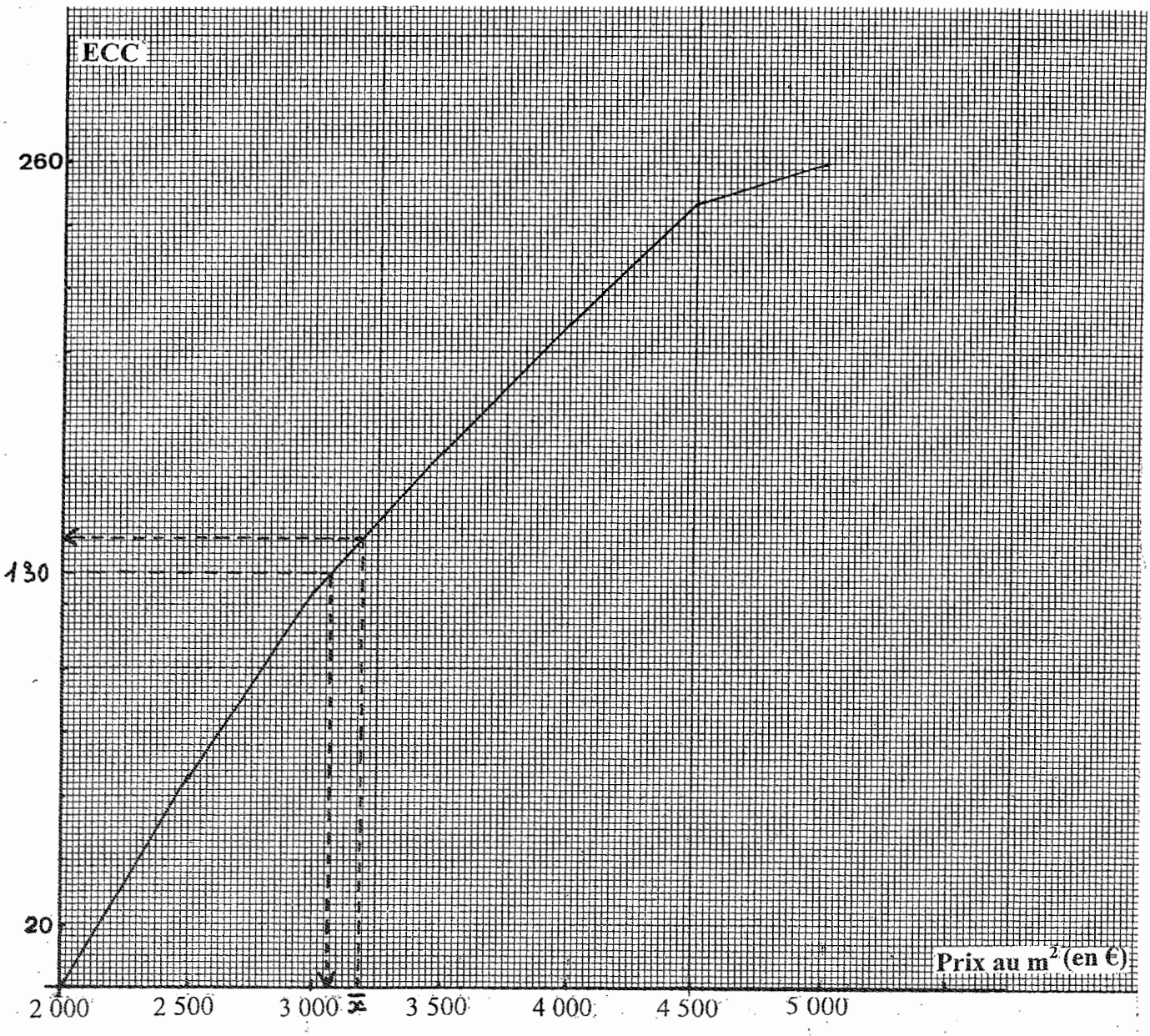
Classe : Prix au m^2 (en €)	Effectif : Nombre d'appartements vendus	Effectifs cumulés croissants
[2 000 ; 2 500 [	66	66
[2 500 ; 3 000 [	58	124
[3 000 ; 3 500 [	44	168
[3 500 ; 4 000 [	41	209
[4 000 ; 4 500 [	38	247
[4 500 ; 5 000 [	13	260
TOTAL	260